Eau & assainissement: nos missions

La Communauté urbaine est responsable de la gestion de l'eau ainsi que de l'assainissement collectif et non collectif.

Gestion de l'eau

Une bonne gestion du cycle de l'eau est importante pour protéger la planète et garantir la santé de tous. C'est pourquoi la Communauté urbaine est en charge de:

- Produire une **eau potable de qualité**;
- **Transporter et distribuer** de l'eau potable à l'ensemble de la population;
- Enquêter sur l'**avis des consommateurs** d'eau;
- Gérer et rénover les structures du **cycle de l'eau**: stations de production, réseaux de distribution…;
- **Protéger les ressources en eau** sur l'ensemble des sites de production;
- Analyser en permanence l'eau produite afin de vérifier le **respect des normes sanitaires et écologiques** du traitement de l'eau.

Gestion de l'assainissement collectif et non collectif

L'assainissement est une **étape primordiale pour protéger l'environnement**. Elle consiste à collecter, transporter et traiter les eaux usées rejetées par l'ensemble de la population du territoire. Ainsi, deux types d'assainissements existent:

- **L'assainissement collectif** qui concerne les zones raccordées au réseau d'égouts publics. Les eaux usées sont ici traitées dans une station d'épuration.
- **L'assainissement non collectif** qui concerne toutes les maisons et les bâtiments non rattachés au réseau d'égouts publics. Il est aussi appelé assainissement individuel ou autonome.

Concernant l'assainissement, la Communauté urbaine a donc pour missions:

- **Analyser et faire des travaux de rénovation ou d'extension** sur les réseaux de collecte et les stations d'épuration.
- **Gérer les eaux usées**, l'objectif étant de préserver les ressources en eau et de protéger l'environnement. Cela permet aussi de répondre aux problématiques de santé et de salubrité publique, en implantant notamment de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement.
- **Gérer les eaux pluviales**. Le but est ici de limiter l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables (inondations, pollution) liées à l'urbanisation. Mais aussi d'améliorer le traitement des eaux usées en collectif, en réduisant par exemple les volumes d'eau entrant sur les stations de traitement.
- **Accompagner** les citoyens lors de la conception et de l'installation d'assainissements non collectifs, **contrôler régulièrement** pour vérifier que tout est en règle.

EN SAVOIR + SUR L'EAU & L'ASSAINISSEMENT

La gestion du cycle de l'eau

Eau potable, eaux usées, eaux p
luviales… Dans un monde en pl
ein changement climatique, l'ea
u est la richesse de demain. Il e
st donc important de la…

L'assainissement collectif

Étape indispensable dans une d
émarche de protection de l'envir
onnement, l'assainissement col
lectif est l'une des compétences
de Limoges Métropole.

L'assainissement non collectif (SPANC)

Avec cette compétence, Limoge
s Métropole souhaite préserver l
es ressources en eau, protéger l'
environnement ainsi que la salu
brité publique.